

DEPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE
de
LA CHAPELLE
ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-quatre octobre**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

Date de la convocation du C.C.A.S. : 17 octobre 2022

MEMBRE DU C.C.A.S. :

Exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

PRESENTS : Mmes PONTA – CHARBONNEAU – DAGAUD – FLORENTIN – COSSON-MASSICOT – PIAT – BEAUVOIS – BESSEYRE – M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES : Mmes HELIAS - BARREAU – BREGNON - M. BEUCHON – M. CHEVALIER

AVENANT A LA CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS AVEC LA SOCIETE ANSEMBLE :

Madame PAIS rappelle que nous avons conventionné avec la société ANSAMBLE pour la livraison des repas à domicile. Un deuxième avenant à cette convention est proposé par le prestataire impliquant des hausses tarifaires dues à l'augmentation du coût des matières premières à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le prix du portage est porté à 4,692 € HT soit 4,950 € TTC.

Après débat, le centre communal d'action sociale à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le président à signer

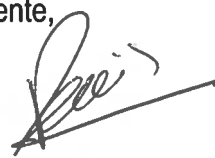
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture du Cher
le : _____

Publié ou notifié
le : _____

la vice-présidente,

Karine PAIS



✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/11/2022**
✓ **Transmis au contrôle de légalité le 15/11/2022**